Une petite victoire pour les activistes antipub

Un membre du collectif des Déboulonneurs montre sa carte d'identité à un policier, le 23 décembre 2005 sur les Champs-Elysées à Paris. (Photo AFP)

Le cour d'appel de Paris a confirmé ce mercredi la condamnation de sept barbouilleurs à un euro symbolique. «Un message fort de la justice envoyé aux politiques», selon l'un des membres du collectif des Déboulonneurs.

ALEXIS DANJON (AVEC SOURCE AFP)
LIBERATION.FR : mercredi 5 mars 2008

«*On est satisfaits, comme on l'était de la décision en première instance»,* jubile Nicolas, membre du collectif antipub des Déboulonneurs, après la décision de la cour d'appel de Paris. Condamnés en première instance à une amende d'un euro symbolique pour avoir barbouillé des panneaux publicitaires devant la gare d'Austerlitz le 28 octobre 2006, les sept militants du collectif antipub ont vu leur peine confirmée ce mercredi.

Lors de l'audience du 6 février, l'avocat général avait requis des peines de 45 à 300 euros contre chacun des prévenus, en fonction de leurs revenus déclarés à la barre. Les Déboulonneurs dénoncent l'agression que constitue l'affichage géant et réclament que la taille des affiches publicitaires soit limitée à 50 x 70 cm, comme l'affichage associatif depuis 2005.

Le membre du collectif, joint par *Libération*, nuance son enthousiasme: *«On peut juste regretter que la cour d'appel n'ait pas rendu un jugement historique: la relaxe, comme on l'avait demandé.»*

De son côté, Me François Roux, un des avocats du collectif, spécialiste de la désobéissance civile - un des avocats de José Bové -, relève que *«c'est la première fois qu'on a une décision de la part d'une cour d'appel»* en onze procès. Le cour a rendu un arrêt *«très intéressant»* selon l'avocat, car le juge reconnaît qu'*«à une action symbolique répond une sanction symbolique.»*

Pour Nicolas, activiste, *«ce jugement est un message fort envoyé par la justice aux politiques. On a rencontré des personnalités issues de l'ensemble des partis politiques qui sont d'accord pour dire qu'il faut ouvrir un débat sur l'affichage publicitaire. Maintenant, la balle est dans leur camp.»*

Lors de la première audience, un des barbouilleurs avait dit au procureur qu'il s'engageait à arrêter ses actions en 2008 si la relaxe était prononcée, le temps de voir ce que proposaient les pouvoirs publics. Mais comme ce n'est pas le cas, «*les barbouillages vont continuer, mais on continue en même temps de discuter avec les hommes politiques*», précise Nicolas.

http://www.liberation.fr/actualite/societe/313856.FR.php

© Libération